PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-12

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ORDRE GENERAL** **DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT - COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DU 27 AOÛT 2020, 24 JUIN 2021 ET 21 MARS 2024**
Nombre de membres	

En exercice	57
Quorum	29
Présents	30
Représentés	0
Votants	30

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, METZGER Olivier, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, FLAGEAT Patrice, LAMURE Elisabeth, BOUTEILLER Philippe, PLANCHER Dominique **(COVE),** GIACOMONI Anthony, NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, LAMOUROUX Roland **(COGA),** REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis **(CPOP),** BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge **(CASC)**

VU les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT
VU la délibération n°71/2020 en date du 27 aout 2020 portant délégation des attributions du comité syndical au Président
VU la délibération n°79/2021 en date du 24 juin 2021 portant complément de la délibération n°71/2020 du 27 aout 2020
VU la délibération n° 2024-23 en date du 21 mars 2024 portant complément de la délibération n°71/2020 du 27 aout 2020

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-33-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT et en complément des délibérations du 27 août 2020, 24 juin 2021, et 21 mars 2024 il est proposé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la compétence suivante :

- Signer les conventions relatives à la pose de récepteur sur les bâtiments dans le cadre de la télérelève ;
- Signer les conventions relatives aux ressources humaines proposées par le Centre de Gestion de Vaucluse.

Le Président informera le comité syndical des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation reçue

DELIBERE

Le Président de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-33-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-13

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ORDRE GENERAL** **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC**
Nombre de membres	

En exercice	57
Quorum	29
Présents	30
Représentés	0
Votants	30

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON),** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** FRIZET Frédéric, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, METZGER Olivier, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, FLAGEAT Patrice, LAMURE Elisabeth, BOUTEILLER Philippe, PLANCHER Dominique **(COVE),** GIACOMONI Anthony, NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, LAMOUROUX Roland **(COGA),** REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis **(CPOP),** BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge **(CASC)**

Vu le règlement intérieur du syndicat,
Vu la délibération du 7 décembre 2024 de la commune de Mormoiron,
Vu la délibération du 24 juin 2024 de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-34-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT la délibération du 7 décembre 2024 de la commune de Mormoiron portant désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants ayant pour mission de représenter la commune de Mormoiron au sein du Syndicat Rhône Ventoux.

CONSIDERANT la délibération de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin du 24 juin 2024 actualisant ses représentants au sein du Syndicat Rhône Ventoux suite au transfert de la compétence de l'assainissement non collectif du territoire de la commune de Vacqueyras au Syndicat Rhône Ventoux.

En conséquence, il est nécessaire de modifier le conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement non collectif de la manière suivante :

- Membres titulaires : Thierry ROUX, Gérard RATAJEZAK, Patrice FLAGEAT, Jean-Antoine ESPINOSA, Mireille ORTUNO, Elisabeth LAMURE, Jean-Pierre FENOUIL, Philippe BOUTEILLER

- Membres suppléants : Serge SOLER, Denis BRUNET, Maurice FABRE, Christophe REYNIER-DUVAL, Patricia TAVERNIER-ROUX, Walter GALLET, Nicolas PAGET, Philippe BERNARD

- Membre représentant de l'Association de Défense des Usagers Jonquiérois de l'Eau et de l'Assainissement : M. Roger PISAPIA (titulaire) et M. Gilbert GUIMET (suppléant)

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément aux textes en vigueur,

DESIGNE A L'UNANIMITE

Les membres susmentionnés composant le conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement non collectif.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRÉSIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHÔNE VENTOUX
Siège : 573 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-34-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-14

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE - VENTOUX
Siège : 59 Chemin de l'Hippodrome CS 10032 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-15

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2ème Vice-Présidente..
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	28
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-57-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25
	Section d'investissement	11 653 087,47	8 690 943,04	-2 962 144,43
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation			0,00
	Report en section d'investissement		9 661 866,19	9 661 866,19
Réalisations + reports	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25
	Section d'investissement	11 653 087,47	18 352 809,23	6 699 721,76
	TOTAL	**17 554 216,77**	**27 193 837,78**	**9 639 621,01**
Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement	19 028 516,63	9 715 469,00	-9 313 047,63
Résultat cumulé	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25
	Section d'investissement	30 681 604,10	28 068 278,23	-2 613 325,87
	TOTAL	**36 582 733,40**	**36 909 306,78**	**326 573,38**

Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

2°) - **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERE

Madame la Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LA PRESIDENTE DE SEANCE,

Sandrine RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-57-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

PUBLIE LE

24 AVR. 2025

2025-16

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	28

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.5211-1, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-36-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		2 939 899,25		6 699 721,76		9 639 621,01

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 939 899,25€
Considérant l'excédent de la section d'investissement de 6 699 721,76€
L'excédent global de 2024 est donc de 9 639 621,01€

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 19 028 516,63 € en dépenses et de 9 715 469,00 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 9 313 047,63€.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit :

- 2 939 899,25€ au compte 1068 « réserves facultatives »
- 6 699 721,76€ au compte 001 « excédent d'investissement »

Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2025.

LE COMITE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

1°) - DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2024 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

2°) - DIT que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget primitif 2025 comme suit :

- 2 939 899,25€ au compte 1068 « réserves facultatives »
- 6 699 721,76€ au compte 001 « excédent d'investissement »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE VENTOUX
Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-36-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

PUBLIE LE

24 AVR. 2025

2025-17

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **BUDGET PRIMITIF 2025**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU l'article L.1612-2 du CGCT,

VU la délibération n°2025-2 du 30 janvier 2025 prenant acte de la teneur du DOB,

VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,

VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 30 janvier 2025

CONSIDERANT la transmission du budget primitif 2025 aux membres du comité syndical le 21 mars 2025.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 2025 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 8 686 874,00€
- Pour la section d'investissement : 33 959 354,00€
- Soit au total : 42 646 228,00€

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif,

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - VENTOUX

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-18

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT EXERCICE 2025**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-38-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La programmation est jointe en annexe.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

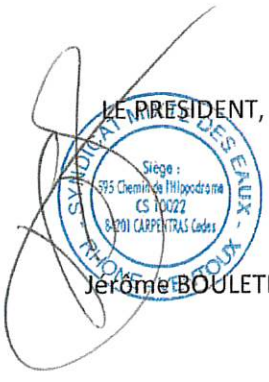

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-38-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-19

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **CONVENTION RGPD - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – TRANSMISSION DES INFORMATIONS NECESSAIRES AU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX – CONVENTION AVEC SUEZ EAU FRANCE**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU la délibération 2025-1 du 30 janvier 2025 relative au choix du délégataire pour la concession du service public de production et distribution de l'eau potable sous la forme d'une gestion déléguée
VU le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018

CONSIDERANT que le Syndicat Rhône Ventoux a confié à SUEZ Eau France le contrat de concession du service public d'eau potable du 13 mai 2025 au 31 décembre 2035.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-39-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT que le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, a pour objectif de mettre en place un cadre harmonisé et renforcé de protection des données personnelles des personnes physiques.

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du contrat de concession du service public d'eau potable dont elle est titulaire, SUEZ Eau France est amenée à collecter et à traiter les données personnelles des abonnés personnes physiques et morales visées par le RGPD en qualité de Responsable de traitement.

Monsieur le Président expose qu'à ce titre, et pendant toute la durée du contrat de DSP, SUEZ Eau France doit garantir la confidentialité et la sécurisation des données personnelles des usagers figurant dans le fichier clientèle. Cependant, le Syndicat Rhône Ventoux a la nécessité d'avoir accès à certaines données pour accomplir les missions d'intérêt public dont il a la charge, aux termes de différentes réglementations et législations qui lui sont applicables.

Monsieur le Président indique qu'il est donc nécessaire d'établir une convention précisant les modalités de partage et de transmission de ces données et leurs finalités, conformément à la règlementation.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la convention présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la convention relative à la protection des données à caractère personnel – RGPD entre le Syndicat Rhône Ventoux et la société SUEZ Eau France, annexée à la présente

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous actes afférents

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHÔNE VENTOUX Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-39-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-20

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT – LOT 3 ETANCHEITE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

L'entreprise SAS ALPHA SERVICE s'est vu confier, le 27 mars 2024, le lot 3 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 9 939.96 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la construction. : agrandissement de l'ouverture en toiture terrasse pour plus de lumière sur l'accueil et l'escalier.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-40-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution.

Cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : le montant de ces prestations modifiées est de 1 972.43 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 11 912.39 €HT.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec **l'entreprise** SAS ALPHA SERVICE selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT

SYNDICAT DES EAUX RHONE VENTOUX
Siège :
595 Chemin de l'Hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-40-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-21

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT – LOT 8 DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1**
Nombre de membres En exercice 51 Quorum 26 Présents 29 Représentés 0 Votants 29	

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

L'entreprise SAS DUFOUR PLATERIE s'est vu confier, le 28 mars 2024, le lot 8 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 42 410.84 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la construction. : adaptation des faux plafonds et cloisonnement suite à la mise en œuvre de la douche.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-42-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution.

Cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : le montant de ces prestations modifiées est de 3 993.90 € HT, le nouveau montant du marché est de 46 404.74 €HT.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec **l'entreprise** SAS DUFOUR PLATERIE selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHÔNE VEAUX - Siège 59 Chemin de l'Hippodrome CS 10027 84210 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-42-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-22

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT – LOT 12 ELECTRICITE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

L'entreprise SAS PROVENCE ELECTRICITE s'est vu confier, le 28 mars 2024, le lot 12 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 47 449.31 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la construction. : modification luminaires, sèche serviettes dans le cadre de la mise en place d'une douche en rez de chaussée, ajout de prises supplémentaires, et de candélabres extérieurs.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-44-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution.

Cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : : le montant de ces prestations modifiées est de 3 621.75 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 51 071.06 €HT.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec **l'entreprise** SAS PROVENCE ELECTRICITE selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE VENTOUX
Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-44-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

PUBLIE LE

24 AVR. 2025

RHÔNEVENTOUX

2025-23

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération :
Nombre de membres En exercice 52 Quorum 27 Présents 29 Représentés 0 Votants 29	**EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **TERRITOIRE SYNDICAL – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - RENOUVELLEMENT, SECURISATION, DEPLACEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAU POTABLE –** **PROGRAMME N°1 - LANCEMENT DE L'OPERATION**

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT, Thierry VERMEILLE **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique les travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande
VU les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée
VU les modalités de publicité définies à l'article 2131-12 du code la commande publique

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-46-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Considérant que la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable constitue un enjeu majeur pour le Syndicat. En effet, ces fuites représentent une perte économique ainsi qu'environnementale et nuisent à la qualité du service rendu.

Considérant que conformément au plan d'actions adopté par délibération du 15 décembre 2016, et en continuité avec les années précédentes, il est nécessaire de prévoir un programme fort de renouvellement des conduites prioritaires et structurantes du service.

Considérant qu'afin de pouvoir faire face aux différents travaux difficilement programmables, un accord Cadre à bons de commande est nécessaire.

Les travaux seront réalisés au fur et à mesure d'incidents constatés sur le réseau ou pour des interventions à réaliser rapidement (déplacement de réseau, extension à la demande et avec participation des intéressés) et pour toute autre cause ayant un caractère difficilement prévisible.

Considérant que le Syndicat a décidé pour des raisons de simplifications, financières et de coordinations de créer un accord cadre unique permettant de gérer la partie eau potable et assainissement collectif.

Considérant qu'afin d'optimiser les interventions d'eau potable et d'assainissement collectif tant techniquement que financièrement, il est proposé de regrouper ces travaux au sein d'un même marché, pour un montant annuel minimum de 5 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU) et un maximum annuel de 10 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU) pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Monsieur le Président indique qu'un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTE A L'UNANIMITE

1°) APPROUVE le lancement de l'opération accord cadre à bons de commande « renouvellement, sécurisation, déplacement et extension des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable » - Programme n°1 pour un montant d'opération estimé à 12 000 000€ HT.

Cette opération sera imputée sur les comptes 2315DIV0133

2°) APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant maximum annuel de l'opération (part cumulée AEP et EU)
EMPRUNT	12 000 000

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-46-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

TOTAL HT	12 000 000
TVA	2 400 000
TOTAL TTC	**14 400 000**

Autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-46-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-24

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **COMMUNE DE MORMOIRON** **ZONE DE CAPTAGE DES SABLONS** **ACQUISITION DE TERRAINS A LA MAIRIE DE CARPENTRAS** **DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU**
Nombre de membres	

En exercice	51
Quorum	26
Présents	29
Représentés	0
Votants	29

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'afin de renforcer le périmètre de protection de la zone de captage des Sablons sur la commune de Mormoiron, il est nécessaire d'acquérir 18 parcelles d'une surface totale de 157 470 m2 appartenant à la commune de Carpentras cadastrées AV 300 à AV 307, AV 309 à AV 312, AV 320, AZ 39, AY 40, AZ 7 à AZ 9.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Conformément à l'avis du service des Domaines en date du 12 avril 2024, la valeur totale de ces terrains est estimée à 55 000 €.

La commune de Carpentras, lors du conseil municipal du 24 septembre 2024 a délibéré favorablement pour cette cession.

Monsieur le Président précise qu'une aide peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU les documents présentés,

DELIBERE

1) Accepte l'acquisition de 18 parcelles d'une surface totale de 157 470 m2 appartenant à la commune de Carpentras cadastrées AV 300 à AV 307, AV 309 à AV 312, AV 320, AZ 39, AY 40, AZ 7 à AZ 9 pour un montant de 55.000 €.

2) Dit que la dépense afférente à cette opération sera imputée sur le compte 2111

3) Sollicite l'aide aussi importante que possible auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de ces terrains situés dans le périmètre de protection de la zone de captage des Sablons à Mormoiron et s'engage à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

4) Autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique devant être dressé pour formalités de publication en application des dispositions de l'article 1402 du code général des impôts modifié par l'article 21 de la loi de finances 1983 ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT

Jérôme BOULETIN

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHÔNE VENTOUX
Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-25

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **EAU POTABLE** **OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE – PROJET D'AMELIORATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, COMMUNAUTE « EL GUINEO », MUNICIPALITE DE MATAGALPA AU NICARAGUA – CONVENTION AVEC L'ONG AGUA PARA LA VIDA POUR PARTICIPATION DU SYNDICAT**
Nombre de membres En exercice 51 Quorum 26 Présents 29 Représentés 0 Votants 29	

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine **(COVE),** HERVE Charly **(COGA),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** Anthony GIACOMONI, Alain NOUVEAU, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Alex CACELLI, Roland LAMOUROUX **(COGA),** Michel GARCIA, Gérard RATAJEZAK, Xavier MARQUOT **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions de la loi Oudin-Santini n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération décentralisée autorisant l'affectation d'un maximum de 1% des recettes propres des budgets des services d'eau et d'assainissement,

VU les dispositions de l'article L 1115-1 du CGCT relatif au soutien de toute action internationale d'aide à caractère humanitaire,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT que l'Association internationale Agua Para La Vida Nicaragua (APLVN) propose un nouveau projet d'approvisionnement en eau potable au Nicaragua,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite aux précédentes opérations menées par l'Association internationale Agua Para La Vida Nicaragua (APLVN), un nouveau projet est proposé au profit de la communauté d'El Guineo, municipalité de Matagalpa dans la partie centrale du Nicaragua, à 150 km de Managua, la capitale du pays. El Guineo est une communauté semi-concentrée de 570 personnes dont le système d'approvisionnement en eau potable pose des problèmes critiques de qualité de l'eau et d'approvisionnement qui affectent la santé et le bien-être de ses habitants.

Le projet prévoit la rénovation des infrastructures hydrauliques, le renforcement des capacités de maintenance du comité de l'eau ainsi que la formation des usagers-bénéficiaires, et plus particulièrement :

•L'amélioration du captage fermé (ouvrages de prise d'eau),

•la rénovation du réservoir n°1 pour un stockage de 18 m3,

•la rénovation du réservoir n°2 pour un stockage de 24 m3,

•la rénovation du réseau de distribution,

•et l'installation de 148 débitmètres avec leur boîtier de protection.

Ces travaux permettront 148 raccordements à domicile pour un total de 570 personnes. Les deux écoles primaires seront équipées de lave-mains.

L'APLVN met en œuvre les actions nécessaires pour créer une prise de conscience au sein de la population afin qu'elle soit elle-même actrice de l'amélioration de sa propre qualité de vie.

Les bénéficiaires participeront à chaque étape du projet, en fournissant la main-d'œuvre non qualifiée et en prenant part aux différents ateliers de formation. Pour obtenir le droit au service de l'eau, chaque famille devra contribuer à 6 jours de travail en transportant des matériaux, en participant aux travaux de maçonnerie, en creusant les tranchées et en effectuant des travaux de plomberie.

Le coût de cette opération est estimé à environ 37.370 €. Le Syndicat propose de participer pour un montant de 25.000 € sur une année. Les autres financeurs sont l'ONG APLV USA et les 143 familles bénéficiaires de la communauté.

Une convention a été établie pour fixer les modalités de réalisation et de participation.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la convention de partenariat présentée,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

DELIBERE

1°) ACCEPTE la participation du Syndicat au programme d'aide aux pays en voie de développement pour un montant de 25.000 €.

2°) APPROUVE la convention de partenariat avec l'organisation internationale Agua Para La Vida Nicaragua.

3°) DIT que c'est l'organisation internationale Agua Para La Vida Nicaragua qui sera l'opérateur prestataire de service pour cette opération qui consiste en la rénovation des infrastructures hydrauliques, le renforcement des capacités de maintenance du comité de l'eau ainsi que la formation des usagers-bénéficiaires.

4°) DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6718

5°) AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

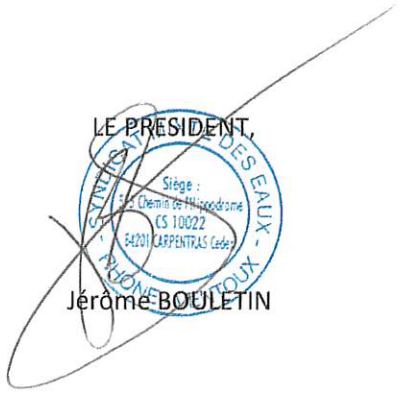

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-26

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**
Nombre de membres	

En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	0
Votants	26

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-49-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-49-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-27

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2ème Vice-Présidente.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
Nombre de membres	

En exercice	42
Quorum	22
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Reçu à la préfecture
084-258401447-20250327-2025-38-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78
	Section d'investissement	11 021 363,61	7 759 760,34	-3 261 603,27
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation			0,00
	Report en section d'investissement	1 801 040,59		-1 801 040,59
Réalisations + reports	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78
	Section d'investissement	12 822 404,20	7 759 760,34	-5 062 643,86
	TOTAL	**19 040 519,92**	**18 770 505,84**	**-270 014,08**
Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement	15 706 298,23	19 449 426,06	3 743 127,83
Résultat cumulé	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78
	Section d'investissement	28 528 702,43	27 209 186,40	-1 319 516,03
	TOTAL	**34 746 818,15**	**38 219 931,90**	**3 473 113,75**

Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

2°) - **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERE

Madame la Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LA PRESIDENTE DE SEANCE,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX

Sandrine RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-28

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
Nombre de membres En exercice 42 Quorum 22 Présents 26 Représentés 0 Votants 26	

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)**
TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.5211-1, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-50-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		4 792 629,78	5 062 643,86		270 014,08	

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 4 792 629,78€

Considérant le déficit de la section d'investissement de 5 062 643,86€

Le déficit global de 2024 est donc de 270 014,08€

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 15 706 298,23€ en dépenses et de 19 449 426,06€ en recettes et considérant la régularisation d'une opération de TVA effectuée en 2024 engendrant la constatation d'un résultat négatif de 4 497,75€, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit :

- 4 788 132,03€ au compte 1068 « réserves facultatives »
- 5 062 643,86€ au compte 001 « résultat négatif d'investissement »

Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2025.

LE COMITE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

1°) - **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire 2024 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

2°) - **DIT** que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget primitif 2025 comme suit :
- 4 788 132,03€ au compte 1068 « réserves facultatives »
- 5 062 643,86€ au compte 001 « résultat négatif d'investissement »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRÉSIDENT,

SYNDICAT LEX DES EAUX - RHONE - VENTOUX - Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 19022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-50-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-29

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **BUDGET PRIMITIF 2025**
Nombre de membres	

En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	0
Votants	26

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

VU l'article L.1612-2 du CGCT,

VU la délibération n°2025-5 du 30 janvier 2025 prenant acte de la teneur du DOB,

VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,

VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 30 janvier 2025

CONSIDERANT la transmission du budget primitif 2025 aux membres du comité syndical le 21 mars 2025.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 2025 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 7 868 745,00€
- Pour la section d'investissement : 33 733 704,00€
- Soit au total : 41 602 449,00€

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHONE-VENTOUX Siège : 195 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-30

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT EXERCICE 2025**
Nombre de membres En exercice 42 Quorum 22 Présents 26 Représentés 0 Votants 26	

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissant les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire,

CONSIDERANT qu'elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-52-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La programmation est jointe en annexe.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) - DECIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

2°) - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE - VENTOUX
Siège :
595 Chemin de l'Hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-52-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-31

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **COMMUNE DE MALAUCENE-APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**
Nombre de membres	

En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	0
Votants	26

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** TERRISSE Michel, MOSSE Marc, GEEL Cyrille, GRAVIERE Jean-Claude, ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Elisabeth LAMURE, Dominique PLANCHER **(COVE),** GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Fulgencio BERNAL **(CASC)**

VU dispositions de l'article L2224-10 du CGCT

Considérant que dans le cadre de la mise à jour du zonage d'assainissement collectif de la commune de Malaucène, l'enquête publique s'est déroulée du 21 mai 2024 au 21 juin 2024.
Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve émise par la demande de Monsieur le Maire concernant deux demandes d'extension du réseau dans des zones agricoles. Le syndicat a répondu à cette réserve en précisant qu'il ne pouvait accepter

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-53-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

cette demande au regard de la classification actuelle et à venir de ces zones dans le PLU, de l'aptitude relativement favorable des sols à recevoir des installations d'assainissement non collectif, et des coûts importants de ces travaux au regard de la faible densité d'habitations concernées.

Au vu de ces éléments il est nécessaire d'approuver le zonage d'assainissement.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

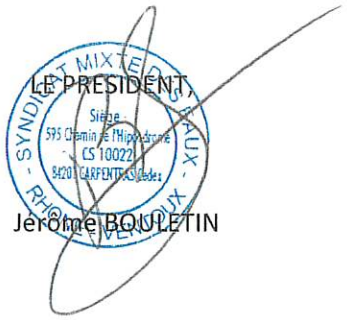

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-53-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-32

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**
Nombre de membres En exercice 46 Quorum 24 Présents 25 Représentés 0 Votants 25	

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Philippe BOUTEILLER, Dominique PLANCHER **(COVE),** Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Michel GARCIA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Denis BRUNET **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2121-31 et L.5211-1 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-54-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

VU le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

STATUANT

1°) - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHONE - VENTOUX
Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-54-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-33

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de Mme RAYMOND Sandrine, 2ème Vice-Présidente.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Nombre de membres

En exercice	46
Quorum	24
Présents	24
Représentés	0
Votants	24

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Philippe BOUTEILLER, Dominique PLANCHER **(COVE),** Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Michel GARCIA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Denis BRUNET **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Serge SOLER **(CASC)**

Réuni sous la présidence de Mme Sandrine RAYMOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jérôme BOULETIN, Président, celui-ci s'étant retiré après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU les dispositions des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT,

LE COMITE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-59-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	269 024,11	276 514,04	7 489,93
	Section d'investissement		1 319,33	1 319,33
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	65 326,65		-65 326,65
	Report en section d'investissement		132,26	132,26
Réalisations + reports	Section d'exploitation	334 350,76	276 514,04	-57 836,72
	Section d'investissement	0,00	1 451,59	1 451,59
	TOTAL	**334 350,76**	**277 965,63**	**-56 385,13**
Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement			0,00
Résultat cumulé	Section d'exploitation	334 350,76	276 514,04	-57 836,72
	Section d'investissement	0,00	1 451,59	1 451,59
	TOTAL	**334 350,76**	**277 965,63**	**-56 385,13**

Cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie le 17 mars 2025 ainsi qu'à la commission des finances le 18 mars 2025 qui ont émis un avis favorable.

2°) - **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

3°) - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERE

Madame la Présidente de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LA PRESIDENTE DE SEANCE,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX
Siège :
3013 Chemin de l'Hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS Cedex

Sandrine RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-59-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-34

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
Nombre de membres	

En exercice	46
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :
RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON),**TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Philippe BOUTEILLER, Dominique PLANCHER **(COVE),** Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Michel GARCIA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Denis BRUNET **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Serge SOLER **(CASC)**

VU les dispositions des articles L.2311-5, L.5211-1, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les réalisations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-55-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice	57 836,72			1 451,59	56 385,13	

Considérant le déficit de la section d'exploitation de 57 836,72€
Considérant l'excédent de la section d'investissement de 1 451,59€
Le déficit global de 2024 est donc de 56 385,13€

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit :

- 1 451,59€ au compte 001 « excédent d'investissement »
- 57 836,72€ au compte 002 « déficit d'exploitation »

Cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie du 17 mars 2025 et à la commission des finances le 18 mars 2025 qui ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette affectation, qui devra être reprise au budget primitif 2025.

LE COMITE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

1°) - DECIDE d'affecter le résultat excédentaire 2024 de la section d'exploitation tel que proposé par Monsieur le Président.

2°) - DIT que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget primitif 2025 comme suit :

- 1 451,59€ au compte 001 « excédent d'investissement »
- 57 836,72€ au compte 002 « déficit d'exploitation »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHONE-VENTOUX
Siège : 395 Chemin de l'Hippodrome CS 10022 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-55-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
24 AVR. 2025

2025-35

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
Date de la convocation : 21/03/2025	L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** **BUDGET PRIMITIF 2025**
Nombre de membres	

En exercice	46
Quorum	24
Présents	25
Représentés	0
Votants	25

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François **(BLAUVAC),** SALIGNON François **(MALEMORT DU COMTAT),** ORTUNO Mireille **(MORMOIRON)** TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy **(VILLES SUR AUZON),** LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, BERNARD Philippe **(COVE),** TENZA Salvador **(CPOP),** ROUX Thierry **(CASC)**

Membres excusés :
PINNA Philippe **(MALEMORT DU COMTAT),** MILESI Gilbert, FERNETTE Patricia **(METHAMIS),** TAVERNIER-ROUX Patricia **(MORMOIRON),** ROUET Frédéric **(VILLES SUR AUZON),** Frédéric FRIZET, Bernard MONNET, Benoît PELATAN, Alain BREMOND, Alain CONSTANT, Guy GIRARD, Anne-Sophie AY, Louis BONNET, DELEBECQUE Philippe, Patrice FLAGEAT, Elisabeth LAMURE, Philippe BOUTEILLER, Dominique PLANCHER **(COVE),** Christophe REYNIER-DUVAL, Jean-Antoine ESPINOSA, Michel GARCIA, Jean-Pierre FENOUIL, Nicolas PAGET, Denis BRUNET **(CPOP),** Jean BERARD, Jean-Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Serge SOLER **(CASC)**

VU l'article L.1612-2 du CGCT,

VU la délibération n°2025-6 du 30 janvier 2025 prenant acte de la tenue du DOB

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-56-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

VU le compte de gestion adopté lors du présent comité syndical,

VU le compte administratif adopté lors du présent comité syndical,

VU l'affectation des résultats présentée lors du présent comité syndical,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du comité syndical du 30 janvier 2025

CONSIDERANT la transmission du budget primitif 2025 aux membres du comité syndical le 21 mars 2025.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif 2025 qui s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation : 367 610,00€
- Pour la section d'investissement : 2 771,00€
- Soit au total : 370 381,00€

Cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie du 17 mars 2025 et à la commission des finances réunie le 18 mars 2025 qui ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce présent budget.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

A l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif,

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DES EAUX RHONE - VENTOUX
Siège : 595 Chemin de l'Hippodrome CS 10029 84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250327-2025-56-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025